

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2022

“Tirer le Bassin
de Marennes
vers le haut”

www.bassin-de-marennes.com



Tirer le Bassin de Marennes vers le haut

Après deux années d'activités fortement impactées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'année 2022 a marqué un retour à la normale. Un regain de l'activité économique a même été constaté, comme partout ailleurs en France.

De nouvelles entreprises s'intéressent d'ailleurs à notre territoire, qui leur offre des opportunités d'installation ou de développement, notamment dans nos Parcs d'activités comme celui d'Omégua au Gua ou celui des Grossines à Marennes qui est en cours de mutation, tout comme dans le centre de Marennes grâce au volontarisme de la Commune labellisée « Petite Ville de demain ».

C'est d'ailleurs pour impulser une redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs du territoire, que la Communauté de Communes et ses six Communes ont lancé en 2022 un ambitieux programme d'aide à la réhabilitation du bâti ancien au travers d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU). Ce dispositif vise à encourager les propriétaires à investir dans leurs biens afin de développer l'offre de logements et de permettre à la population de se loger sur le Bassin de Marennes.

En parallèle, nous travaillons à l'installation de nouveaux professionnels de santé qui nous font défaut à l'instar de nombreux territoires ruraux, avec comme conséquence le non-recours au soin. Il s'agit là d'un phénomène que nous prenons au sérieux dans le cadre du « Projet santé-social de territoire » animé par notre Centre intercommunal d'action sociale.

Heureusement, nous avons un territoire de grande qualité environnementale, où il fait bon vivre. Encore faut-il que nous le préservions, mais aussi que nous en fassions un atout pour notre développement. Tel est le sens de l'Opération Grand Site du marais de Brouage, du projet de Parc naturel régional ou encore du Projet de préservation et de valorisation des marais de la Seudre qui prend corps.

Nous nous sommes aussi lancés dans une démarche de tourisme de racines à la fois inédite et innovante, visant à faire découvrir notre territoire aux descendants des fondateurs de la Nouvelle-France, en quête de leurs racines familiales, notamment à Brouage.

Tourisme, développement durable, économie, habitat, santé... sont autant de composantes d'une politique communautaire qui cherche à tirer le Bassin de Marennes vers le haut dans l'intérêt de tous.

Ce rapport d'activité qui se veut synthétique en témoigne.



Patrice BROUHARD

Président de la
Communauté de
Communes du Bassin de
Marennes et du Centre
Intercommunal d'Action
Sociale.

La citadelle de Brouage, atout de notre territoire.





Sommaire

La Communauté de Communes	p.4	La gestion des déchets	p.24
La carte de la CDC		La collecte et valorisation des déchets	
Le conseil communautaire		L'évolution de la production des déchets	
Le bureau			
Les compétences		Le développement durable	p.28
L'organigramme des services		Les économies d'énergie	
Le pôle ressources			
Les finances 2022	p.10	L'action sociale et familiale	p.30
L'aménagement du territoire	p.12	Le Centre Intercommunal d'Action Sociale	
Opération Grand Site sur le marais de Brouage		Le projet santé-social de territoire	
Engagement pour la création d'un parc naturel régional		Le service petite enfance	
Préserver et valoriser le marais salé de la Seudre		Le service enfance	
L'animation Natura 2000		Le service jeunesse	
L'urbanisme et l'application du droit des sols		Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
L'amélioration de l'habitat		Le sport, la culture et la vie associative	p.34
Le développement économique	p.20	Le tourisme et le patrimoine	p.36
Les grandes orientations		La gestion du patrimoine communautaire	p.38
Les Parcs d'Activités Économiques			
Projet alimentaire territorial			
Croissance bleue			
Aide aux entreprises			

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

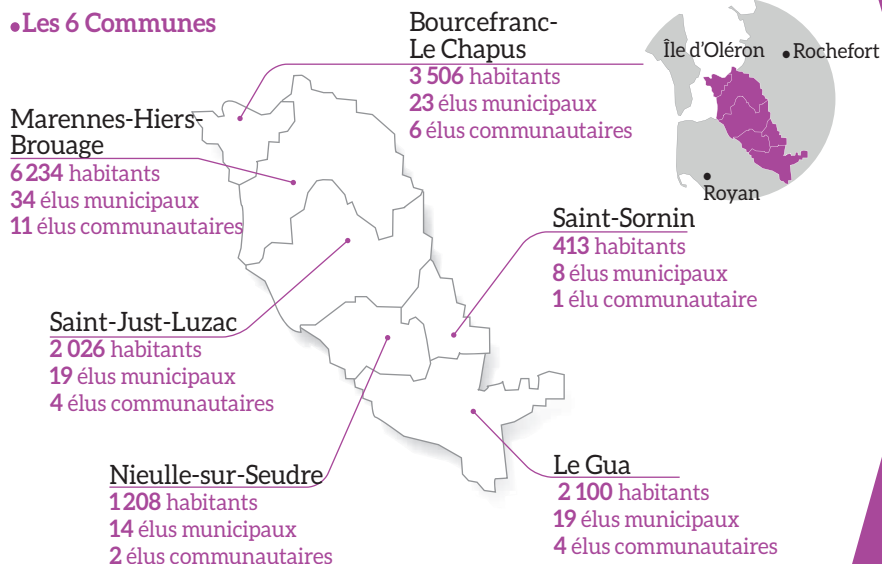


Le Conseil communautaire	p. 5
Le bureau	p. 6
Les compétences	p. 7
L'organigramme des services	p. 8

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes compte 6 Communes rassemblant 15 487 habitants sur un territoire de 182 km².

• Les 6 Communes



* Source INSEE 2019

117

conseillers municipaux

27

conseillers communautaires

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Renouvelé à l'occasion des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, il est composé de 27 conseillers.

Les conseillers communautaires par communes :

MARENNES-HIERS-BROUAGE (11 sièges)

- Mme Claude BALLOTEAU
- M. Jean-Marie PETIT
- Mme Frédérique LIÈVRE
- Mme Martine FARRAS
- M. Philippe LUTZ
- Mme Michelle PIVETEAU
- M. Alain BOMPARD
- Mme Mariane LUQUÉ
- M. Jean-Pierre FROC
- M. Philippe MOINET
- M. Richard GUÉRIT

BOURCEFRANC-LE CHAPUS (6 sièges)

- M. Guy PROTEAU
- Mme Sabrina HUET
- M. Jean-Marie BERBÜDEAU
- Mme Adeline MONBEIG
- M. Philippe BIARD
- M. Jean-Louis BERTHÉ

LE GUA (4 sièges)

- M. Patrice BROUHARD
- Mme Béatrice ORTEGA
- M. Stéphane DELAGE
- M. Joël CHAGNOLEAU

SAINT-JUST-LUZAC (3 sièges)

- Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU
- M. Jean-Pierre MANCEAU
- M. Jean-Lou CHEMIN

NIEULLE-SUR-SEUDRE (2 sièges)

- M. François SERVENT
- Mme Ingrid CHEVALIER

SAINT-SORNIN (1 siège)

- M. Joël PAPINEAU

Le Bureau

Élu par l'ensemble des conseillers communautaires, le bureau est l'organe exécutif de la collectivité.

Le Président



Patrice BROUHARD

Président

Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
Maire du Gua.

Les Vice-Présidents



Jean-Marie PETIT

1^{er} vice-président

Chargé de la gestion des zones humides et de la valorisation des marais.
Maire délégué de la Commune déléguée de Hiers-Brouage.



François SERVENT

4^e vice-président

Chargé du développement durable et de l'accueil des Gens du voyage.
Maire de Nieulle-sur-Seudre.



Joël PAPINEAU

2^e vice-président

Chargé du développement économique.
Maire de Saint-Sornin.



Alain BOMPARD

5^e vice-président

Chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale.
Conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage.



Guy PROTEAU

3^e vice-président

Chargé du tourisme et du patrimoine.
Maire de Bourcefranc-Le Chapus.



Mariane LUQUÉ

6^e vice-présidente

Chargée des affaires sociales et de l'habitat.
Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

La conférence des maires

Cette instance permet d'associer aux travaux du bureau communautaire :



Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage.



Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Maire de Saint-Just-Luzac.

Commissions

Six commissions, réunies au moins une fois par trimestre, sont chargées d'étudier les questions qui sont ensuite soumises au Conseil communautaire, dans divers domaines :

- Gestion des zones humides - GEMAPI
- Développement économique
- Tourisme et Patrimoine
- Culture – Sport – Coopération
- Moyens communautaires et mutualisation
- Régie des Déchets

Afin d'associer les Communes à la vie de l'intercommunalité, ces commissions sont élargies à des conseillers municipaux.

Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce trois blocs de compétences.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population.

Compétences obligatoires

• Développement économique

Aménagement, entretien et gestion de Parcs d'Activités Économiques.

Politique locale du commerce

• Aménagement de l'espace communautaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

Zones d'Aménagement Concerté.

Valorisation des marais classés en zones sensibles.

• Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage

• Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

• Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

• Eau

• Assainissement

Compétences optionnelles

• Protection et mise en valeur de l'environnement

Préservation des marais.

• Politique du logement et du cadre de vie

Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.

Programme Local de l'Habitat (PLH).

• Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.

Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

• Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
Soutien aux associations.

• Action sociale d'intérêt communautaire

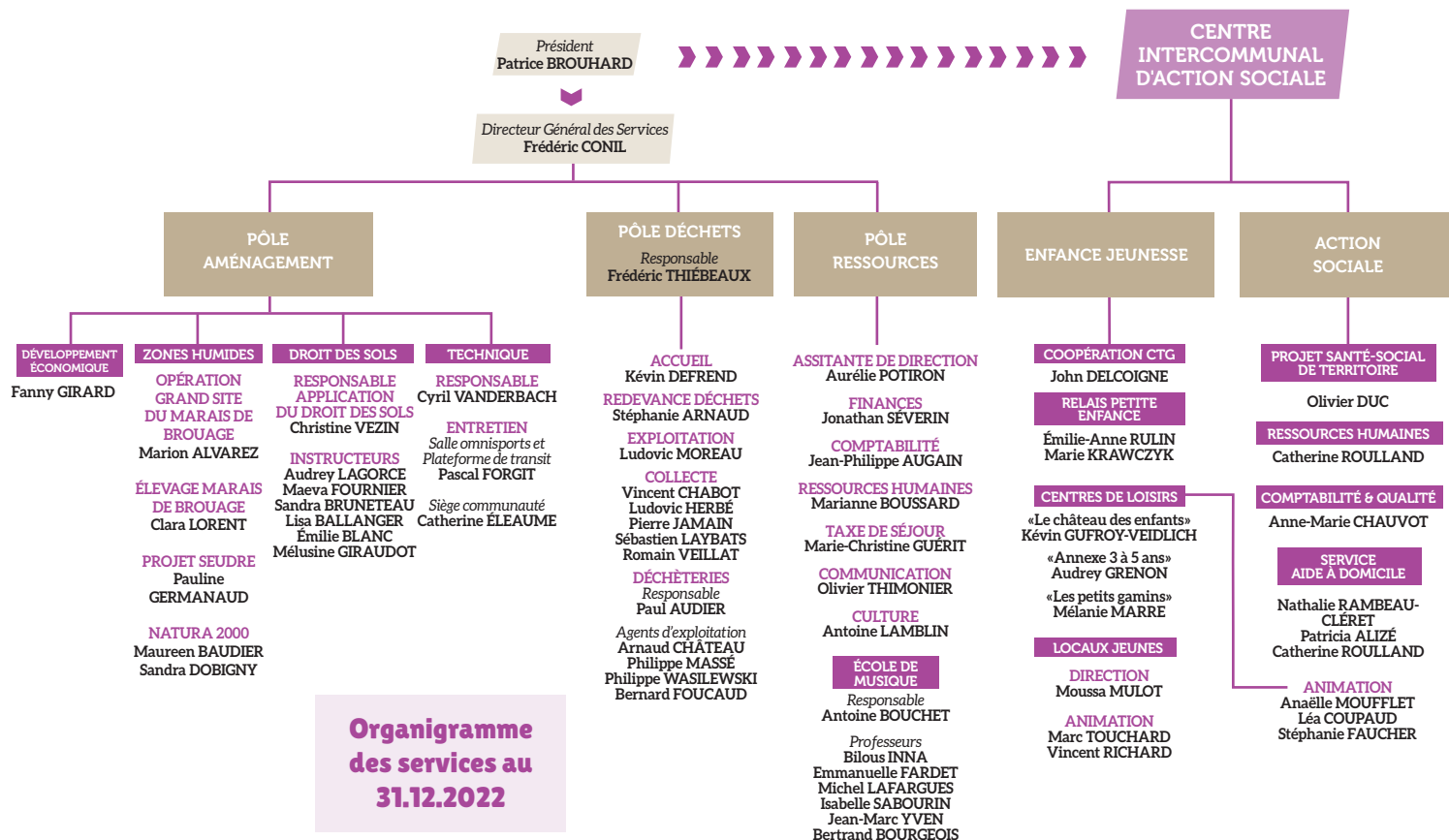
Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
Analyse des besoins sociaux.
Service d'aide à domicile.

• Création et gestion de maisons de services publics

Compétences facultatives

- Tourisme : accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.
- Infrastructures et réseaux de consommations électroniques.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



**Organigramme
des services au
31.12.2022**

LE PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont organisés en trois pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources, qui assure l'administration de l'intercommunalité. Deux pôles opérationnels mettent en œuvre les projets portés par les élus : aménagement et déchets.

Comptabilité et personnel

Avec la Direction Générale des Services, ce service est en charge de la gestion des emplois et des effectifs : recrutements, formations, rémunérations, gestion des carrières...

Secrétariat

Ce service assure de nombreux travaux administratifs : courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement, gestion de la taxe de séjour, accueil des usagers.

Des structures spécialisées pour exercer certaines compétences

- **Le Centre Intercommunal d'Action Sociale** (établissement public) exerce la compétence enfance-jeunesse et action sociale [lire p.30].
- **Le Pôle Marennes Oléron** (Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural) a en charge le Schéma de Cohérente Territoriale, l'Observatoire du territoire (SIG) et la gestion des fonds européens.
- **L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes** (association) est chargé de l'accueil et de la promotion touristiques.
- **Eau 17**, le Syndicat de l'eau de la Charente-Maritime, exerce la compétence eau potable et assainissement des eaux usées.

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes et du CIAS, le service communication assure la production des publications et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...). Il anime le site internet et les comptes Facebook et Twitter de la collectivité.



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur
www.facebook.com/cdc.bassinmarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

LES FINANCES 2022

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des parcs d'activités économiques** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente des terrains.

Le budget général en 2022 :

Recettes de fonctionnement		
Impôts et taxes	69 %	4 108 292 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (1%)		156 048 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (4,58%)		35 547 €
Taxe d'habitation (8,12%) et compensation fiscale TH		305 747 €
Contribution foncière économique (CFE) (24,75%)		492 256 €
Régularisation de fiscalité		24 554 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		391 460 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		230 117 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)		70 702 €
Attribution de compensation		33 150 €
Fonds de péréquation (FPIC)		162 746 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)		320 878 €
Taxe de Séjour		204 886 €
Fraction de TVA		1 680 201
Dotations et subventions	21 %	1 228 703 €
Dotations de l'État		752 710 €
Participations Europe, État, Région, Département, CARA, CARO...		475 993 €
Produits des services, autres recettes et résultats antérieurs	10 %	623 611 €
Total		5 960 606 €

Dépenses de fonctionnement		
Fournitures et services	15 %	662 807 €
Frais de personnel	23 %	1 050 543 €
Autres charges de gestion	31 %	1 439 103 €
Atténuation de produits	27 %	1 232 267 €
Charges financières	0,4 %	20 355 €
Opérations d'ordre	3,5 %	161 285 €
Charges exceptionnelles	0,1 %	150 €
Total	100 %	4 566 510 €

Remboursement de 66 892 € en capital et de 20 355 € en intérêts, soit une annuité de la dette de 87 247 €. Soit 1,46% des recettes de fonctionnement.

Opérations d'investissement		
Réhabilitation du Moulin des Loges	53 %	294 210 €
Contributions aux investissements des syndicats	16 %	86 443 €
Aides à la rénovation de l'habitat	10 %	55 450 €
Matériel administratif	6 %	32 276 €
Gros entretien de bâtiments	5 %	26 860 €
Frais d'études	5 %	26 873 €
Aménagement itinéraires cyclables	3 %	19 260 €
Fonds de concours aux Communes	2 %	14 302 €
Total		555 674 €

Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Recettes d'exploitation		
Redevance et facturation déchèterie	72 %	2 072 037 €
Autres recettes	28 %	793 771 €
Total		2 865 808 €

Dépenses d'exploitation		
Fournitures et services	38 %	1 034 846 €
Frais de personnel	23 %	625 681 €
Autres charges de gestion	31 %	838 832 €
Opérations d'ordre	7 %	183 219 €
Charges exceptionnelles	0,5 %	12 999 €
Charges financières	0,5 %	8 735 €
Total		2 704 312 €

Remboursement de 127 190 € en capital et 834 € en intérêts soit une annuité de la dette de 135 924 €. Soit 4,74% des recettes de fonctionnement.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Opération Grand Site sur le marais de Brouage	p. 13
Engagement pour la création d'un Parc naturel régional	p. 14
Préserver et valoriser le marais salé de la Seudre	p. 15
L'animation Natura 2000	p. 16
L'urbanisme et l'application du droit des sols	p. 18
L'amélioration de l'habitat	p. 19



Une photographie du Fort Louvois, image littorale du Grand Site Marais de Brouage, a été exposée durant quatre mois sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris dans le cadre d'une exposition promouvant 82 sites français aux caractères exceptionnels.

Opération Grand Site sur le marais de Brouage

Après 5 années de coopération entre la CdC du Bassin de Marennes et l'Agglomération Rochefort Océan pour préserver et valoriser le marais de Brouage, les deux collectivités ont reçu fin 2021 l'accord de l'État pour lancer une Opération Grand Site sur cette zone humide d'exception.

Une Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État pour aider les collectivités à restaurer et à gérer un site classé fragile, en vue de sa labellisation « Grand Site de France ». Une ambition que portent les deux intercommunalités déjà engagées depuis 2016 dans le « Grand projet du marais de Brouage ».

Conscientes des fragilités du site, elles ont identifié les enjeux et les objectifs d'une OGS, parmi lesquels : l'adaptation du marais au dérèglement climatique, l'encadrement d'un développement local en harmonie avec le site, le maintien d'activités primaires respectueuses de la zone humide, ou encore la transmission et la promotion de l'esprit des lieux.

Les deux collectivités espèrent, au travers de cette démarche, apporter une reconnaissance et une visibilité nationales au marais de Brouage, générer un effet levier pour un développement local durable impliquant de nombreux acteurs, et mettre le paysage au cœur de toute action afin de préserver et valoriser l'esprit des lieux d'un site unique, à partager et à transmettre aux générations futures.

Suite à l'accord de l'État, les deux collectivités ont été invitées à élaborer « un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site [...] centré, notamment, sur la qualité paysagère [...] ». Ce projet et son programme d'actions seront élaborés en 2023 et devront être soumis pour avis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.



La note argumentaire pour une OGS est consultable sur www.bassin-de-marennes.com



Alain Bompard,
Vice-président

chargé de la coopération interterritoriale, suit les grands projets aux thématiques multiples que la CdC porte avec ses partenaires institutionnels et particulièrement ses intercommunalités voisines.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge la gestion des zones humides et la valorisation des marais. Il suit notamment les actions d'entretien et de réhabilitation de leurs réseaux hydrauliques, et la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.



Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

(article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.

Engagement pour la création d'un Parc naturel régional

Après 3 années d'étude, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et les Agglomérations Royan Atlantique et Rochefort Océan, ont jugé opportun de créer un Parc naturel régional. Considérant cet outil comme le plus pertinent pour renforcer leurs coopérations et promouvoir un développement durable de leur territoire, elles ont soumis le projet à la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre 2021.

L'étude d'opportunité a conclu à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre d'étude proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

Elle a mis en évidence les fragilités du territoire : effets du dérèglement climatique, pression anthropique sur les milieux, fragilisation des zones humides, dissociation des dynamiques économiques et résidentielles, affaiblissement de la « conscience des lieux », vieillissement de la population, notamment.

Elle a aussi identifié les grands défis à venir : l'adaptation au changement climatique et

l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides, la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays, la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable, ou encore l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

Selon l'étude, un PNR constituerait l'outil privilégié pour répondre à ces défis : souplesse dans la définition du périmètre, libre adhésion des Communes, stabilité juridique, maintien des équilibres politiques, coordination et lisibilité des actions, mutualisation des compétences, financements pérennes.



Préserver et valoriser le marais salé de la Seudre

Partagés entre les territoires de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, le marais salé de l'estuaire de la Seudre fait l'objet d'une démarche de mise en valeur et de préservation coordonnée par les deux intercommunalités.

Après une année 2021 dédiée au diagnostic ayant impliqué l'ensemble des acteurs concernés, l'année 2022 a été consacrée à la construction d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le marais.

La feuille de route définie collectivement pour les six prochaines années met principalement l'accent sur le soutien et le développement d'activités primaires durables, en s'attachant à travailler sur l'ensemble des filières (conchyliculture, aquaculture, pastoralisme...) et à différents niveaux : accès au foncier, réhabilitation de marais, expérimentation, réflexion sur la transformation et la commercialisation des produits.

Elle porte également sur la préservation de la zone humide, pour maintenir voire pour améliorer sa qualité, en s'appuyant entre autres sur la définition d'une stratégie d'entretien hydraulique, en lien étroit avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS). Elle insiste en outre sur la nécessité de prendre en compte l'adaptation au changement climatique.

Enfin, elle s'attache à l'accompagnement des porteurs de projets, à la prévention des conflits d'usages et à la sensibilisation du public. Plusieurs visites en marais ont ainsi été organisées en 2022, notamment en lien avec l'opération « Tous Dehors » proposée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Marais de la Seudre et sud-Oléron », dont deux à l'Éguille-sur-Seudre.

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre de ce vaste programme, en s'attachant à mobiliser le plus largement possible.



Les marais de la Seudre © SMBS

L'animation Natura 2000

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a été reconduite en 2020 comme structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) de chacun de ces sites et travaille avec de nombreux acteurs pour une bonne articulation des politiques publiques sur la préservation de la biodiversité.

Cistude d'Europe.



Depuis 2020, deux animatrices conseillent les habitants sur la biodiversité, et accompagnent les porteurs de projets pour concilier bonnes pratiques environnementales et activités économiques (agriques, aquacoles, ostréicoles) ou de loisirs (chasse, restaurations de cabanes, curage de fossés...).

• En 2022: 21 Chartes Natura 2000 signées

- 12 sur le marais de Brouage pour un total de 138 ha concernés.
- 9 sur le marais de la Seudre.

• Mesures agro- environnementales collectives

Les MAEC jouent un rôle crucial pour permettre de maintenir de l'élevage en marais. En 2022, pour la première fois en Charente-Maritime, le service Natura 2000 a signé une convention avec la Chambre d'Agriculture pour travailler à ses côtés à leur mise en place et à l'accompagnement des éleveurs.

220 exploitations se sont engagées en 2022:

- 148 en marais de Brouage,
- 68 en marais de Seudre,
- 4 sur Oléron.

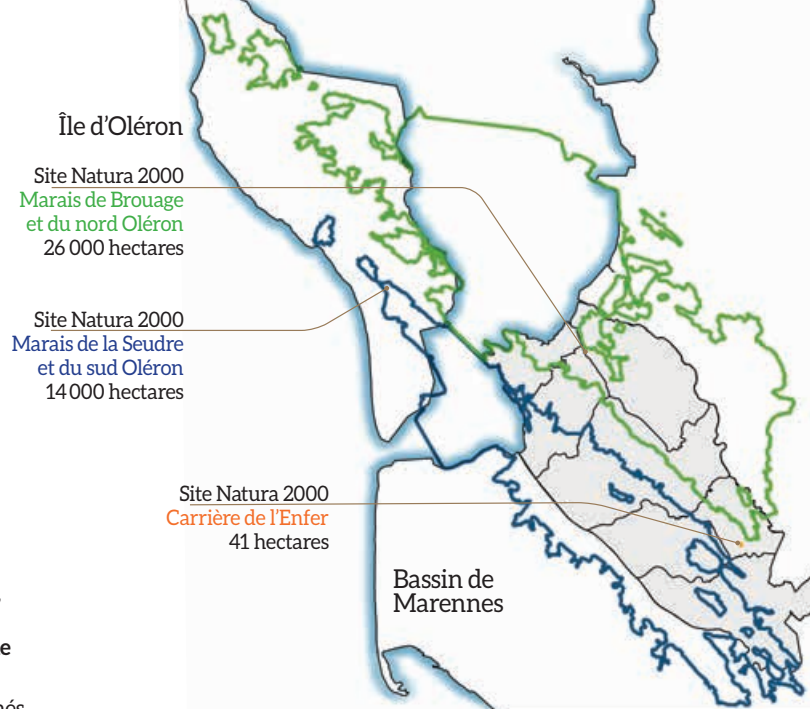
• Contrats Natura 2000

Signés pour cinq ans, ils montrent l'engagement des acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

- Le contrat Natura 2000 sur 4 sites du Conservatoire du Littoral à Saint-Just-Luzac vise à restaurer des habitats d'espèces, à créer des îlots de nidification pour l'Échasse blanche et l'Avocette élégante et à améliorer le fonctionnement hydraulique des sites.
- Le contrat Natura 2000 signé sur le marais de Brouage avec les Gîtes Beaulieu vise à préserver la Cistude d'Europe. Les mesures de sauvegarde du site de ponte ont porté leurs fruits: les zones débroussaillées accueillent de nouveau des pontes.



Echasse blanche.



● Accompagnement des porteurs de projets

Le service Natura 2000 se tient à la disposition de tout porteur de projet, public ou privé, afin de l'aider au montage des dossiers réglementaires relatifs à Natura 2000, de permettre une bonne intégration des enjeux de conservation dans leurs projets, mais aussi pour tout conseil demandé.

- Côté Brouage : 17 dossiers d'évaluations d'incidences ont été accompagnés, ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation ministérielle. L'avis du service Natura 2000 a été sollicité pour 6 demandes de travaux relevant du protocole marais, mais aussi pour appuyer la DDTM sur 5 autres dossiers. À cela s'ajoutent l'accompagnement des travaux sans autorisations et l'articulation avec les autres projets/documents du territoire. En tout, c'est une trentaine de projets qui ont été accompagnés.
- Côté Seudre : 25 dossiers d'évaluations d'incidences ont été accompagnés. L'avis du service Natura 2000 a été sollicité pour 2 demandes de travaux relevant du protocole marais.
- Côté Oléron : 20 dossiers d'évaluations d'incidences ont été accompagnés. L'avis du service Natura 2000 a été sollicité pour 10 demandes de travaux relevant du protocole marais, c'est trois fois plus qu'en 2021.



L'urbanisme et l'application du droit des sols (ADS)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes instruit depuis juillet 2015 les demandes d'urbanisme pour le compte des Communes au sein d'un service mutualisé.

Afin d'optimiser les moyens, elle a décidé en octobre 2021 d'établir une coopération en la matière avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Depuis, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme est traitée par un service qui couvre donc les deux collectivités, soit 30 Communes.

Le principe de guichet unique en mairie n'est toutefois pas remis en cause : dépôt des dossiers, renseignement et accueil du public restent assurés par les Communes qui, par la connaissance de leur territoire et de leur document d'urbanisme, constituent les interlocuteurs privilégiés et de proximité pour les demandeurs. Ce sont toujours les maires qui délivrent les autorisations d'urbanisme.

Depuis 2022, le service unifié CCBM/CARO est composé de 7 agents :

- 1 coordinatrice,
- 6 instructeurs.

Démarches en ligne

Depuis 2020, la Communauté de Communes et les mairies du Bassin de Marennes ont mis en place un guichet numérique d'autorisations d'urbanisme qui permet de réaliser ses demandes en ligne et de suivre l'évolution de son dossier en temps réel :

www.bassin-de-marennes.com

Le service « ADS » en 2022 :

- 940 dossiers traités,
- 91 certificats d'urbanisme opérationnels,
- 605 déclarations préalables,
- 218 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager,
- 26 autorisations au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Rattaché au Pôle aménagement, le service est sollicité pour différents projets d'aménagement notamment les Parcs d'Activités Économiques ou l'accompagnement d'acteurs du territoire dans l'accomplissement de leur projet d'urbanisme.

Le service participe aux actions conduites par les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



L'amélioration de l'habitat

Après plusieurs programmes mis en place depuis 2007 pour aider à la rénovation de l'habitat ancien, la Communauté de Communes a lancé en 2022 une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) auquel participent également les Communes avec une priorisation pour la revalorisation et la redynamisation des centre-bourgs. 8500000 € d'aides ont été programmés sur cinq ans.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupants disposant de faibles ressources à réhabiliter leur logement, à l'adapter au vieillissement et au handicap, ou à l'améliorer tout en luttant contre la précarité énergétique. L'OPAH-RU veut aussi permettre de produire des logements aidés à destination des populations à faible revenu, tout en résorbant l'habitat dégradé voire indigne ou vacant.

• Les projets aidés en 2022 :

11 ménages propriétaires occupants:

- 1 dossier habitat indigne
- 9 dossiers précarité énergétique
- 1 dossier maintien à domicile

Montant total de travaux: 253 080€ TTC

Montant total des subventions accordées: 140 507€, dont :

- 120 857€ de l'Agence nationale de l'habitat
- 13 150€ de la Communauté de Communes
- 3 500€ du Conseil départemental de la Charente-Maritime
- 3 000€ des caisses de retraite

• Animation et permanences

- Le suivi animation de l'OPAH-RU a été confié à SOLIHA Charente Maritime Deux-Sèvres afin d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leur démarche: information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, étude financière et visite technique.
- En 2022, 11 permanences ont été tenues, accueillant 41 personnes dont 37 propriétaires occupants et 4 propriétaires bailleurs.



Des aides à la rénovation des façades sont aussi attribuées.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Aménagement pour accueillir
des entreprises aux Grossines.*

Les grandes orientations	p. 21
Les Parcs d'Activités Économiques	p. 22
Projet alimentaire territorial	p. 23
Croissance bleue	p. 23
Aide aux entreprises	p. 23

De par sa compétence Développement économique, la Communauté de Communes est l'interlocuteur privilégié des entreprises. En lien avec la Région, elle soutient les entrepreneurs dans le développement de leur activité, au bénéfice de la création de richesses et d'emplois.

Son rôle :

- Accompagner le développement des entreprises locales et l'installation de nouvelles, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation,
- Aider à la création et à la reprise d'activité,
- Promouvoir le territoire pour attirer de nouvelles entreprises,
- Soutenir l'emploi et accompagner au recrutement,
- Mettre en contact les entreprises avec les partenaires institutionnels.

Les grandes orientations

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Parcs d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Parcs d'Activités Économiques.
- Le soutien à la filière élevage avec notamment la réalisation d'un atelier de découpe et la valorisation des circuits courts.



Le soutien à l'élevage extensif parmi les actions prioritaires.



Joël Papineau,
Vice-président

s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Les Parcs d'Activités Économiques

Totalement viabilisées lors de leur commercialisation (voirie et réseaux divers), les parcelles des Parcs d'activités ont vocation à accueillir des activités essentiellement commerciales, artisanales ou tertiaires.



Nouvelle signalétique déployée dans le Parc d'activités de Saint-Just-Luzac.

6 Parcs d'activités sont ainsi répartis sur 5 Communes :

- Les Groies à Nieulle-sur-Seudre
- Fief de Feusse à Marennes-Hiers-Brouage
- Les Grossines à Marennes-Hiers-Brouage
- Le Riveau à Bourcefranc-Le Chapus
- Les 4 Moulins à Saint-Just-Luzac
- Omégua / Les Justices au Gua.

Omégua

Depuis sa création en 2019, 7 entreprises se sont installées. 2 nouveaux lots ont été vendus en 2022 qui verront la construction de 2 nouvelles entreprises en 2023. 5 lots restent ouverts à la commercialisation.

Fief de Feusse

Sur les 7 lots supplémentaires aménagés en 2017, 6 entreprises se sont installées. Après l'acquisition d'une parcelle supplémentaire, la CdC a aussi accompagné en 2022 un porteur de projet pour l'installation future d'une agence commerciale.

Le Riveau

Sur les 8 lots supplémentaires aménagés en 2018, 2 derniers lots sur parcelles privées ont été vendus en 2022, mettant fin à la commercialisation de cette extension.

Les Grossines

Ce Parc d'activités fait l'objet d'un projet global de requalification et de redynamisation. L'objectif est à la fois une densification commerciale (combler les « dents creuses ») et une meilleure attractivité de la zone (réhabilitation de bâtiments et de voirie), en lien avec celle de Fief de Feusse, davantage artisanale.

Dans ce cadre, la CdC a aménagé 3 lots pour un montant de 216 700 € HT, qui accueilleront à terme 3 entreprises. D'autres porteurs de projets ont été accompagnés sur des parcelles privées. Une étude d'aménagement a aussi été finalisée, pour l'implantation d'activités commerciales rue du Dr Roux.

De son côté, le Département de la Charente-Maritime a aménagé un giratoire sur la RD 728 pour desservir la zone.

Projet alimentaire territorial

La Communauté de Communes s'est associée à la CdA Rochefort Océan pour élaborer un Projet alimentaire territorial (PAT). Objectifs: permettre à la population d'accéder à une alimentation saine tout en soutenant l'économie locale.

En 2022, un diagnostic a été réalisé afin d'établir un état des lieux de la situation du Bassin de Marennes sur les volets agricole et alimentaire. De ce travail ont émergé des pistes d'action.

- soutenir les filières de production en accompagnant les créations et reprises d'activité après les départs à la retraite,
- créer un atelier de découpe de la viande pour que les éleveurs puissent maîtriser l'ensemble de la chaîne, de l'élevage à la distribution,
- encourager les productions de qualité,
- sensibiliser les consommateurs notamment en faisant connaître les lieux de vente en direct.

Le dossier sera déposé en 2023 pour une labellisation.

Croissance bleue

Fortement concernées par le sujet, la CdC du Bassin de Marennes, la CdC de l'île d'Oléron, la CdA Royan Atlantique et la CdA Rochefort Océan ont décidé de travailler le sujet ensemble pour élaborer un plan d'action qui a été adopté en 2022.

Les quatre principaux enjeux :

- Structurer des filières déjà existantes,
- Aider à l'implantation et au développement de nouveaux projets innovants,
- Assurer la pérennité écologique des milieux,
- Impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour un développement durable et solidaire des territoires.

Dans ce cadre, l'année 2022 a vu le lancement d'une étude « Énergies marines renouvelables », visant à évaluer le potentiel du territoire pour le développement de cette filière : hydrolien, houlomoteur, thalasso thermie, photovoltaïque flottant.



L'ostréiculture : un atout en matière de croissance bleue.

Aides aux entreprises

La CdC conventionne chaque année avec l'association Initiative Charente-Maritime, qui accompagne et finance la création, la reprise et le développement des entreprises en renforçant les fonds propres des porteurs de projets par des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie, allant de 5 000 € à 40 000 €. Cela aide les entreprises à obtenir, en complément, un prêt bancaire classique.

Entre 2020 et 2022, 120 000 € d'aides ont ainsi été versés sous forme de prêts d'honneur pour 10 entrepreneurs du Bassin de Marennes. 27 500 € d'aides ont aussi été versés sous forme de fonds de proximité et solidarité TPE (crise COVID) pour 3 entrepreneurs.

Au total, 26 emplois ont été créés ou préservés.



LA GESTION DES DÉCHETS



La collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2022, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



François SERVENT

Vice-président, chargé du développement durable et de l'accueil des gens du voyage

suit le travail des équipes de la régie des déchets (collecte, valorisation, traitement) et la sensibilisation au tri.

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Je réduis le volume
de mes déchets
=
Je réduis ma facture !



GESTION DES DÉCHETS



« Vide-maison » à la déchèterie qui a permis de donner une seconde vie à de nombreux objets en état d'usage et de fonctionnement.

Pesée obligatoire des utilitaires et remorques.



Mise en place du nouveau règlement de déchèterie

Afin de réguler les accès à la déchèterie et de faire contribuer au plus juste les usagers en proportion des quantités de déchets apportées, un nouveau règlement de déchèterie a été adopté et les contrôles en entrée de site renforcés. Ce règlement prévoit de faire contribuer financièrement les usagers déposant une quantité mensuelle de déchets supérieure à des seuils prédéfinis correspondant à l'utilisation normale d'une déchèterie.

Sont concernés les propriétaires de véhicules utilitaires et de remorques. Ces derniers sont soumis à une double pesée à l'issue de laquelle un justificatif de dépôt (tickets de pesée) leur est remis. En cas de dépassement des seuils, une facture leur est alors adressée.

Ce système a permis d'augmenter le produit de la facturation en déchèterie de 59% soit 75 667 € contre 47 568 € en 2021 et surtout de ne faire porter ce coût supplémentaire qu'aux gros producteurs.

Renouvellement des véhicules de collecte

La CCBM a fait l'acquisition de 3 nouveaux camions de collecte livrés fin 2021. Ces véhicules permettent la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables sur l'ensemble du territoire. Un ancien véhicule a été conservé pour servir de camion de réserve en cas de panne. Pour son fonctionnement, la collecte en porte-à-porte nécessite 4 camions de 19 tonnes épaulés par une petite benne pour certains quartiers difficiles d'accès. En 2022, ces véhicules ont parcouru 109 912 kilomètres et consommé 53 472 litres de gasoil.

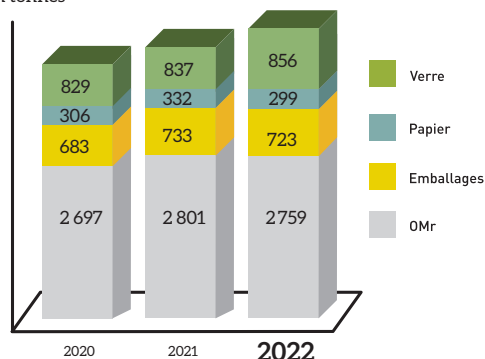
Gestion des déchets organiques

En 2022, la Régie des déchets a équipé 122 nouveaux foyers d'un composteur, portant à 1 314 le nombre de foyers ainsi équipés depuis 2018.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2022

Après une augmentation de 3,9% d'OM collectées en 2021, l'année 2022 marque un retour à la baisse: -1,5%. Idem pour les emballages recyclables: -1,4%. Le papier diminue quant à lui fortement: -10,2%. Globalement, la quantité d'OMA a diminué de 1,44 % en 2022, soit 68 tonnes de déchets en moins. Les raisons: diminution de la consommation après une année de forte augmentation post covid, baisse du gisement de papier qui est de moins en moins utilisé au profit des supports numériques.

en tonnes



Les déchèteries

Après une augmentation importante des apports en déchèteries en 2021 (+28,8%), 2022 marque une baisse dans les proportions inverses: -28,8%. La quantité passe de 8 501 tonnes en 2021 à 6 052 tonnes en 2022. Raisons: forte diminution du tonnage de déchets verts du fait des fortes chaleurs, et baisse d'apports de tout-venant à laquelle s'ajoute une amélioration substantielle du tri avec un report de tonnes sur les flux de mobilier et de bois.

2022 en chiffres :



PERSPECTIVES 2023

- Poursuite de la distribution des composteurs individuels.
- Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le recours aux panneaux solaires:
une solution à étudier avec un
conseiller énergie.*



Aide aux économies d'énergie

Dans le cadre de sa politique sociale et environnementale, la Communauté de Communes propose les services de la plateforme CARA Rénov' pour informer et conseiller ses habitants désireux de faire des économies d'énergie.

Mis en place avec la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, Cara Rénov' est un service public neutre et gratuit, qui s'adresse à tous les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation de leur logement, réduire leurs factures d'énergie, améliorer leur confort et valoriser leur bien, quels que soient leurs revenus.

Il propose un accompagnement personnalisé: simple information pour initier une réflexion, assistance technique ponctuelle pour un problème particulier, solutions de financements, accompagnement de A à Z pour le montage et le suivi de dossiers.

Cara Rénov' tient une permanence au siège de la CdC chaque 3^e mercredi du mois de 9h à 12h.



Visite du conseiller énergie.
©yoshipowershot.com

En 2022, Cara Rénov' sur le Bassin de Marennes, c'est :

- 12 permanences totalisant 46 rendez-vous en conseil personnalisé: rénovation globale, isolation, chauffage.
- 77 personnes informées directement via la plateforme téléphonique: renseignement sur les aides financières.
- 3 accompagnements sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.
- 2 visites à domicile avec la réalisation d'une évaluation énergétique permettant de proposer un plan de travaux au logement.
- 1 conférence sur les aides financières en partenariat avec ORPI Gesti'nov.

L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

Les sorties Santé & environnement ont sensibilisé la population à la santé environnementale.



Mariane LUQUÉ,
Vice-présidente

est chargée des affaires sociales : elle suit à ce titre le travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans la mise en œuvre du projet santé-social de territoire en faveur des plus fragiles et des familles. Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes met en œuvre la politique sociale et familiale de la Communauté de Communes avec notamment: l'analyse des besoins sociaux du territoire, l'aide à domicile des personnes dépendantes, l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des adolescents.



Le projet santé-social de territoire

Le CIAS anime et met en œuvre un « Projet santé-social de territoire » dont les objectifs sont de mieux coordonner les acteurs du social et de la santé, de renforcer l'accès aux droits et aux soins, et de permettre un meilleur accompagnement des familles.

Le Projet santé-social s'appuie sur deux dispositifs: la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Charente-Maritime, et le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine.

Aide à domicile

- Le Service d'Aide à Domicile du CIAS propose des interventions régulières ou ponctuelles pour aider les personnes dans leur vie quotidienne et ainsi leur permettre de continuer à vivre chez elles.

Parmi les actions en 2022

Santé:

- réalisation d'une étude en vue de créer une Maison de santé,
- venue du Bus de Léa et organisation d'ateliers pour soutenir les aidants familiaux,
- venue de Ma Maison À Venir pour informer sur l'adaptation du logement,
- organisation de bilans de santé complets gratuits,
- organisation de sorties de sensibilisation à la santé environnementale.

Social:

- proposition des services de deux conseillères numériques,
- mise en place d'un réseau parentalité pour une meilleure coordination,
- actualisation du diagnostic social du territoire.

- En 2022, plus de 220 personnes ont été accompagnées, représentant 27 000 heures d'interventions, effectuées par plus d'une vingtaine d'auxiliaires de vie et aides à domicile.



Les axes d'action du Contrat Local de santé :

- accompagner les projets de santé sur le territoire,
- développer le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et réorganiser la coordination gériatrique,
- favoriser la prévention et la lutte contre le non-recours aux soins,
- sensibiliser les acteurs à la santé environnementale,
- améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les axes d'action de la Convention Territoriale Globale :

- renforcer l'accès aux droits,
- améliorer l'accès aux services,
- investir les problématiques d'inclusion sociale, d'animation de la vie sociale et soutien à la parentalité,
- animer une dynamique transversale à l'échelle des acteurs locaux.





Initiation des collégiens au théâtre dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Sport en milieu scolaire

En 2022, le CIAS a contribué à financer :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.

La CdC a contribué au financement des séances de voile pour les élèves de CM2.

Le service petite enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le service petite enfance est un service ressource pour les parents et les assistantes maternelles.

En 2022:

- 175 rendez-vous pour répondre aux besoins et demandes de renseignements de 79 familles et 63 assistantes maternelles.
- 92 ateliers d'éveil dont ont bénéficié 30 assistantes maternelles et 85 enfants.
- Des ateliers « relaxation », découverte sonore et des soirées pédagogiques autour des neurosciences pour les assistantes maternelles.
- 12 matinées d'accueil en LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents) de septembre à décembre 2022 à Saint-Sornin,
- 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans accueillis chaque jour au multi accueil « Cap au vent moussaillons », géré par l'association Léo Lagrange en Délégation de service public.

Le service enfance

Les accueils de loisirs « Le château des enfants » et « Les petits gamins », accueillent les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis à Marennes plage et à l'école maternelle du Gua.

Une annexe pour les 3 à 5 ans est ouverte pendant les petites vacances à l'école maternelle de Marennes, ainsi que l'été à Bourcefranc-Le-Chapus et à Nieulle-sur-Seudre.

En 2022, 575 enfants ont été accueillis sur une période de 36 mercredis et 73 jours de vacances :

- 192 enfants de Marennes-Hiers-Brouage
- 116 enfants de Bourcefranc-Le-Chapus
- 84 enfants de Saint-Just-Luzac
- 55 enfants de Nieulle-sur-Seudre
- 51 enfants du Gua
- 25 enfants de Saint-Sornin

L'équipe éducative a proposé tout au long de l'année des activités ludiques autour de nombreuses thématiques : art, culture, expression, activités physiques, environnement, ainsi que huit séjours d'été, dont deux à Brouage.

Le service jeunesse

Labellisés « structure engagée dans l'accompagnement de projet de jeunes », les Locaux Jeunes accueillent les adolescents de 11 à 17 ans et proposent de nombreuses sorties et animations tout au long de l'année : les mercredis, samedis, et après le collège en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances.

En 2022, 125 jeunes des 6 communes du territoire ont participé aux divers projets et activités sportives, culturelles, artistiques ainsi qu'à des actions de prévention. Des actions d'auto-financements (nettoyage de voitures, organisation d'un tournoi de foot en salle...) ont permis de financer en partie des séjours de vacances : séjour au ski et découverte de la montagne, séjour sports olympiques, chantier jeunes...

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

En 2021-2022, le CLAS s'est articulé autour d'ateliers théâtre et intergénérationnels, avec une réflexion sur les stéréotypes de genre et l'égalité femmes-hommes. À l'issue du projet, le spectacle (*Dés)enchantées* a permis aux apprentis comédiens et comédiennes de dévoiler l'envers du décor des contes de fées, lors d'une représentation à l'Estran. Un projet, riche en rencontres, mené avec succès par Delphine Robin de la Cie Déculottée, et qui devrait être reconduit pour la prochaine saison.



Les jeunes, fiers de leurs bacs à marée.

Chantier-jeunes au Québec

Dans la continuité des chantiers proposés chaque été par le CIAS, 10 adolescents du Bassin de Marennes sont partis à l'Île d'Orléans au Québec pour réaliser différents projets avec leurs homologues de Breteuil-sur-Iton dans l'Eure (27).

Ils ont fabriqué des bacs à marée pour inciter au ramassage des déchets sur la plage, sur laquelle ils ont mené par ailleurs une opération de nettoyage. Ils ont réalisé divers travaux d'accès au littoral, d'entretien d'espaces verts et d'un sentier pédestre. Autant d'actions qui visent à préserver et à valoriser l'environnement.

Ils sont aussi partis à la découverte du patrimoine local, ont rencontré les habitants, goûté les spécialités locales, assisté à un spectacle, profité de la piscine... et appris à jouer au baseball ! Ils ont bien sûr mené ces activités avec d'autres jeunes québécois, pour une expérience de vie dont ils se souviendront longtemps.

Alain BOMPARD

Vice-président

chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale, suit l'activité des associations et les actions d'éducation artistique et culturelle.



Océane Martin (à gauche) championne de France de planche à voile en 2022 avec le Centre nautique et de plein air (CNPA) du Bassin de Marennes.

École de musique du Bassin de Marennes

Après la reprise en gestion directe de l'école de musique en 2021 par la CDC, l'année 2022 a été consacrée à l'élaboration d'un projet d'établissement, en concertation avec les professeurs, les familles d'élèves et les élus. Ce projet vise essentiellement à développer l'accessibilité de l'enseignement musical au plus grand nombre.

Parmi les actions emblématiques du projet d'établissement :

- Mise en place de tarifs adaptés aux ressources des familles,
- Interventions de professeurs de musique en collège,
- Recrutement d'un coordinateur à mi-temps pour une organisation pédagogique améliorée,
- Développement des pratiques collectives en jazz, musiques actuelles et approche renouvelée de la formation musicale,
- Développement des concerts d'élèves dans les communes du territoire,
- Lancement d'une campagne de mécénat d'entreprise pour l'achat d'instruments de musique.

L'école de musique est passée de 88 à 101 élèves au cours de l'année scolaire 2022-2023, dont 68 moins de 18 ans et 33 adultes. La nouvelle politique tarifaire a bénéficié à 46% des effectifs, dont 14 élèves ayant un quotient familial inférieur à 1020 €. Parmi ces 14 élèves, 10 étaient des nouveaux inscrits.

Le nombre total d'heures hebdomadaires d'enseignement est resté stable avec 48h assurés par sept professeurs.

L'école a été soutenue par le Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 2 640 €.

Soutien à la vie associative

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2022
Centre Nautique de Plein Air - École de voile	20 000 €
Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc	10 000 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)	4 500 €
Judo club du Bassin de Marennes	6 300 €
Festival Entre Vents et Marais	2 300 €
Les Lasses marennaises	1 500 €
Festival Afrique en Scène	1 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	800 €
Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150 €
TOTAL	46 550 €

Éducation artistique et culturelle

La Communauté de Communes coordonne et met en œuvre un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) qui réunit la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, le Rectorat, le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron. Il vise à développer les projets de pratiques artistiques de 1 à 25 ans, en cohérence sur tout le territoire, en temps scolaire ou non.

Deux types de projets sont soutenus : les résidences d'artistes francophones (portés par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes) et les projets des associations, Communes et autres établissements publics. Les projets sont élaborés et mis en œuvre suivant le rythme des années scolaires.

En 2022-2023, l'EAC c'est :

- 150 000 € de dépenses dans les projets (tous financements confondus), dont 22 000 € pour les résidences d'artistes francophones (contes des griots Mandékan et danse avec Guillaume Barre),
- 30 000 € de subventions attribuées par la DRAC et 25 000 € par le Conseil Départemental,
- 25 projets soutenus au total,
- 2 410 enfants et jeunes bénéficiaires, dont 450 concernant les résidences d'artistes francophones.

LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

*En 2022: réhabilitation du Moulin des Loges et aménagements pour un meilleur accueil des visiteurs pour un montant de 309 000 €.
© HBZ Production - Office de Tourisme IOMN*



Guy Proteau,
Vice-président

a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes, avec notamment le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La compétence tourisme est exercée par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

→ Le tourisme en 2022 :

- 18 589 personnes accueillies dans les bureaux d'information touristique.
- 1 015 611 visiteurs sur le site internet www.ile-oleron-marennes.com
- 157 000 fans sur Facebook et 12 700 000 personnes touchées.
- 28 000 abonnés sur Instagram.
- 40 parutions presse dont des médias à forte portée médiatique tels que Ouest France, Télé 7 Jours Jeux, Femme Actuelle Jeux Région, Version Femina, France Dimanche, Vital...
- 9 émissions de télé dont certaines très impactantes : TV5 Monde, Météo à la Carte, JT de TF1, JT de France 2, Public Sénat, France 2...
- 4 émissions de radio : Radio Vinci Autoroute, France Bleu National, Radio Nova, RCF.
- 4 blogueurs accueillis.
- Un nouveau partenariat entre le service presse de l'OT et le Bureau des tournages de La Rochelle pour des collaborations sur des courts ou longs métrages.

→ Les projets en 2022 :

- Édition d'un tout nouveau document « Balades & Découvertes », sous format de livret-pochette, proposant des fiches par commune avec des croquis, des visuels et des cartes pour s'orienter, disponible dans tous les offices de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes. 23 fiches au total avec autant d'itinéraires sur l'ensemble des communes du territoire, où le patrimoine naturel est valorisé, en complément du patrimoine bâti.
- Adoption du nouveau schéma de développement touristique avec l'engagement en faveur d'un développement touristique raisonné et responsable.



Tourisme de racines

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et deux autres intercommunalités situées en Normandie ont lancé un projet de développement touristique original lié à la généalogie. Objectif : inciter les touristes nord-américains à venir découvrir les lieux de vie et de mémoire de leurs ancêtres, partis peupler la Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans le sillage de Samuel Champlain, originaire de Brouage et fondateur de la ville de Québec en 1608.

Pour ce faire, un site internet dédié a été créé. Il propose des circuits de visites, donnent toutes les clefs pour bien préparer son voyage en France et permet d'accéder à de nombreuses ressources historiques et généalogiques.

À voir : www.terresdenosancetres.com

LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



Le Moulin des Loges réhabilité.

Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences:

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- les Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,

- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, et de Bourcefranc-Le Chapus,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Parcs d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des Gens du voyage de 3,2 ha.

→ Les réalisations en 2022

- Réhabilitation du Moulin des Loges pour un montant global de 308 724 € HT.
- Pose d'une clôture avec portillon et peintures des menuiseries extérieures à la Crèche pour un montant de 6 964 € HT.
- Pose de protection de quai à la Plateforme de transit pour un montant de 6 707 € HT.
- Remplacement des poteaux et filets de volleyball à la salle omnisports pour un montant de 1 011 € HT.
- Remplacement d'un treuil de panneau de basket à la salle omnisports pour un montant de 995 € HT.
- Remplacement du groupe de production de chauffage et climatisation au siège de la CdC pour un montant de 18 164 € HT.
- Pose de panneaux de signalétique dans les Parcs d'activités économiques pour un montant de 12 073 € HT.
- Installation de l'éclairage public dans le Parc d'activités économiques des Groies pour un montant de 5 725 € HT.
- Achat d'un véhicule Peugeot 208 pour un montant de 10 428 € TTC.



Les pistes cyclables font l'objet d'un entretien régulier.

L'accueil des Gens du voyage

En 2022, la CdC a accueilli 16 groupes de Gens du voyage, soit environ 540 caravanes.





Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage •
Le Gua • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac •
Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

24, rue Dubois Meynardie CS 50028 - 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



cdc.bassindemarennes



CdC_Marennes

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Patrice BROUHARD - Coordination et rédaction : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

